



Equipes techniques régionales (ETR)

2017-2020

Janvier 2017

Synergie Fédération – Ligues

Un projet
commun
d'actions de
développement



Domaines d'intervention

Structuration des clubs et développement de la pratique

Accès à la pratique à haut niveau

Structuration et développement des billards à poches

Domaines d'intervention

Structuration des clubs et développement de la pratique

- Elaboration ou renforcement de l'école de billard du club
- Formation initiale et continue des encadrants sur les programmes fédéraux
- Aide au diagnostic du club
- Aide à l'élaboration du projet de club
- Aide aux actions de promotion

Domaines d'intervention

Accès à la pratique à haut niveau

- Assurer la formation sportive des jeunes talents régionaux (toutes disciplines)
- Inscrire en formation fédérale des futurs entraîneurs-coordonnateurs fédéraux (DECF)

Domaines d'intervention

Structuration et développement des billards à poches

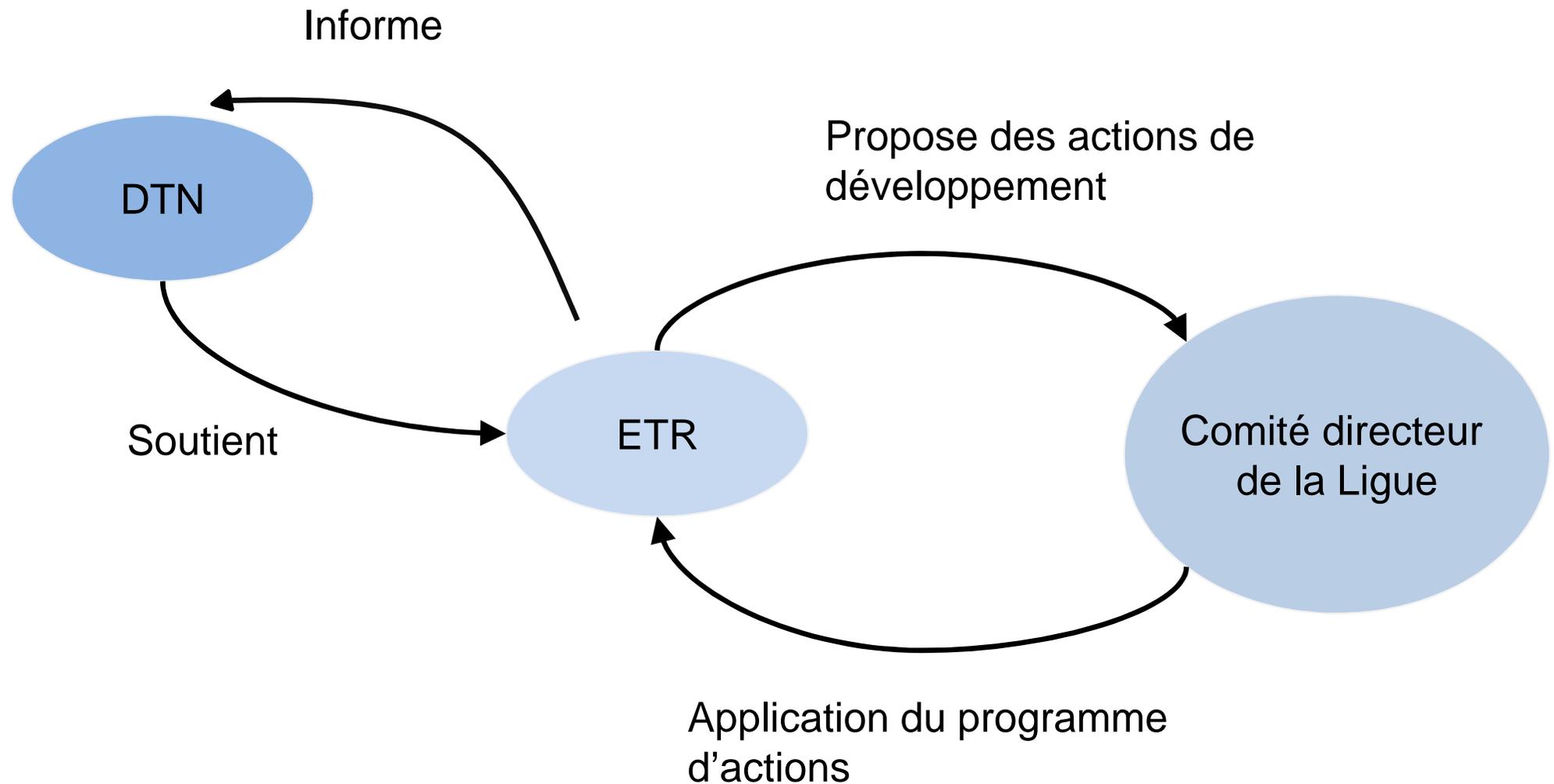
- Identifier des responsables sportifs dans chaque discipline
- Optimiser l'utilisation des structures (clubs, salles)
- Développer une offre sportive attrayante

Un dispositif au service du développement du billard

Six conditions sont nécessaires pour atteindre cet objectif :

1	Un engagement des élus de la Ligue, maîtres d'ouvrage de l'opération	Plan de développement
2	Des structures adaptées	Comité régional, comités (inter) départementaux, clubs
3	Des objectifs clairement définis	Programme d'actions annuel
4	Une action coordonnée	Synergie ETR - DTN
5	Des compétences techniques	Intervenants qualifiés
6	Des moyens financiers	Fonds propres, conventions, subventions

Le positionnement de l'ETR



La composition de l'ETR

S'adapte au projet de la ligue et au plan d'actions...

- Un coordonnateur
- Le président de la ligue ou son représentant
- Des formateurs
- Des entraîneurs
- Des chargés de mission
- ...

Le coordonnateur

Désigné par le Président de la Ligue en accord avec le Directeur technique national, il possède un diplôme attestant ses compétences techniques.

**Son rôle
d'animateur-manager
est**

- De proposer une équipe
- De programmer le travail
- D'animer l'ETR
- De former les membres de l'ETR
- D'évaluer le dispositif
- D'assurer le lien avec la DTN

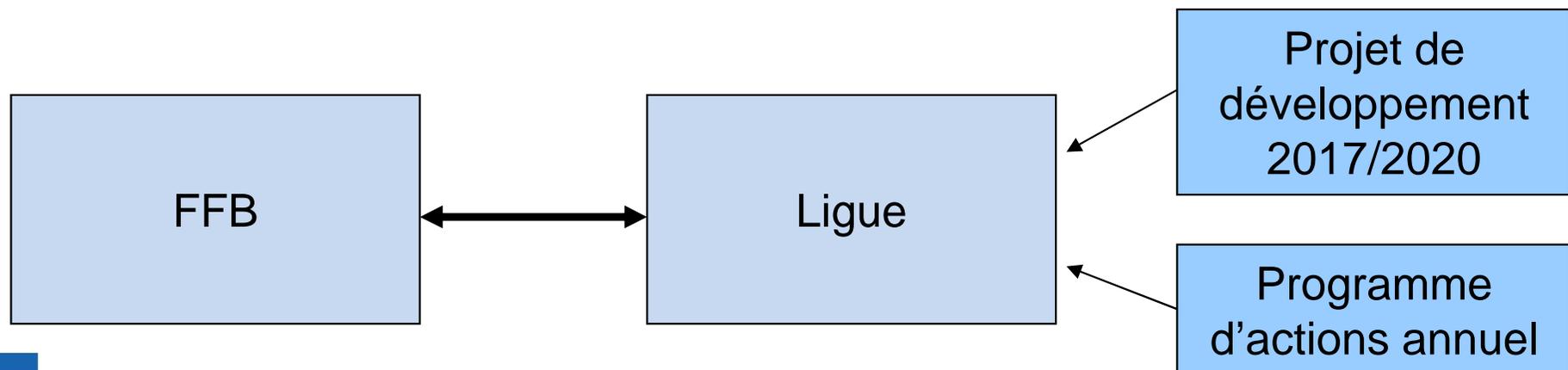
LA CONVENTION FFB-Ligue pour la création d'une Equipe Technique Régionale

Son objectif

Contractualiser et planifier des actions de développement dans le cadre du projet fédéral 2017-2020 prenant en compte les spécificités de la région. Des objectifs quantifiables doivent permettre d'évaluer l'état du projet.

Elle est signée entre la Fédération et la Ligue. Elle complète et soutient les aides apportées par l'état (DRDJSCS) et les collectivités locales (Conseil régional et Conseils départementaux).

Un avenant annuel précise les engagements réciproques.



Le soutien de la Fédération

La FFB apporte son soutien à la Ligue par l'intermédiaire de la convention FFB-Ligue :

- La Direction technique nationale soutient la mise en place de l'ETR
 - Information de la Ligue sur le dispositif
 - Aide à la création de l'ETR
- La Direction technique nationale soutient le fonctionnement de l'ETR
 - Formation de personnes ressources dans les domaines du haut niveau, de la formation et du développement
 - Aide à la rédaction des plans de développement et des programmes d'actions
 - Réunion annuelle des techniciens de l'ETR avec la DTN
- La Fédération soutient financièrement la création et le fonctionnement de l'ETR par une dotation annuelle
- La Fédération soutient financièrement la création de poste de cadres techniques pour l'ETR par une dotation annuelle spécifique,